

**Président** : David Lisnard, maire de Cannes (Alpes-Maritimes) et président de la communauté d'agglomération Cannes Lérins.

**Rédaction-administration**

41, quai d'Orsay, 75343 Paris cedex 07.  
Tél. 01 44 18 14 14. Fax 01 44 18 14 16.  
www.amf.asso.fr

**Site internet** : www.mairesdefrance.com

**Directeur de la publication** : Éric Verlhac.

**RÉDACTION**

**Rédacteur en chef** : Xavier Brivet.

**Rédactrice en chef adjointe** : Bénédicte Rallu.

**Rédaction** : Franck Lemarc, Lucile Bonnin, Aurélien Wälti.

**Secrétaire de rédaction** : Samantha Rauch.

**Direction artistique** : Stéphane Camara.

**Ont collaboré à ce numéro** : Mélodie Blanco, Stéphanie Colas, Thomas Beurey, Thierry Butzbach, Christine Cabiron, Monique Castro, Geneviève Cerf-Casau, Olivier Devillers, Sébastien Ferriby, Sarah Finger, Nelly Jacquemot, Valentin Kuznik, François Lecocq, Martine Kis, Marie-Cécile Georges, Thierry Guerraz, Sophie Le Gall, Bruno Leprat, Myriam Morin-Bargeton, Denis Mottier, Fabienne Nedej, Sylviane Oberlé, Christophe Robert, Isabelle Smets, Gwénola Stephan, Emmanuelle Stroesser.

**ADMINISTRATION**

**Éditeur** : Laurence Marilly.

**Publicité** : Laurence Emery, directrice, Défis Régie, 62, rue Lazare Carnot, 92140 Clamart. Tél. 06 11 87 20 61  
laurence-mairesdefrance@defis-regie.com

**Abonnements** : Sophie Lasseron.

Tél. 01 44 18 13 64.

**Tarifs d'abonnement 2022****Abonnement intégral**

- Communes < 2 500 hab. : 45,00 €.
- Communes ≥ 2 500 hab., EPCI : 75,00 €.
- Administrations, entreprises... : 90,00 €.
- Abonnements individuels (payés à titre personnel) : 45,00 €.

**Abonnement numérique**

- Communes < 2 500 hab. 40,00 €.
  - Communes ≥ 2 500 hab., EPCI : 66,00 €.
  - Administrations, entreprises... : 80,00 €.
  - Abonnements individuels (payés à titre personnel) : 40,00 €. Étranger (nous consulter).
- Achat au numéro : 13,50 €.

www.mairesdefrance.com

**Compogravure et impression**

GIBERT CLAREY IMPRIMEURS, 55, rue Charles Coulomb, 37170 Chambray-lès-Tours.

**Numéro de commission paritaire**

0421 G 84411. ISSN : 2270-7875,  
4<sup>e</sup> trimestre 2022.

Ce numéro a été tiré à 19 185 exemplaires.  
Imprimé sur papier FSC.



# De la clarté et de l'efficacité pour la sécurité

La sécurité est une compétence régalienne. L'État doit garantir la sécurité de chacun et veiller à la justice, donc concrètement assurer la lutte contre la délinquance. L'efficacité de l'État pour établir un ordre juste est la condition *sine qua non* de l'unité de la Nation. Il n'est point de démocratie comme de République sans sécurité et respect du droit. Ces deux impératifs doivent s'appliquer sur l'intégralité du territoire hexagonal mais aussi des Outre-mer.

Or, c'est loin d'être le cas, comme en témoigne la situation paroxysmique à Mayotte, où les maires et la population sont confrontés à une violence endémique. En solidarité avec nos collègues et pour les aider à alerter l'exécutif comme l'opinion, nous avons tenu, le

18 octobre, une conférence de presse, au siège de l'AMF, avec une délégation de maires et de parlementaires mahorais conduite par le président de l'AD, venue à Paris exhorter le gouvernement à agir. Le constat, à Mayotte comme ailleurs, est le même : l'État, qui n'a jamais autant prélevé d'impôts et de

charges et autant dépensé, est défaillant dans son domaine de compétence majeure, la sécurité, malgré le travail au quotidien des forces de l'ordre et de la justice. Les déclarations sont fracassantes à chaque fait médiatisé, les lois sur la sécurité se multiplient, les peines théoriques s'alourdissent, le gouvernement assure déployer toujours plus d'effectifs de policiers et de gendarmes sur la voie publique. Et nous, maires, quelle que soit la typologie de notre commune, ne faisons pas ce constat sur le terrain, pendant que l'augmentation des atteintes aux biens et aux personnes se poursuit.

Cette impuissance publique, bien perçue par les citoyens, est une des causes principales de la crise civique actuelle. Il faut rompre avec cette spirale infernale.

Les maires sont devenus un maillon essentiel de la sécurité. Loin de solliciter un transfert de charge, nous sommes désormais, *de facto*, des acteurs à part entière du *continuum* de sécurité que l'État appelle de ses vœux, au côté des forces nationales. Sous réserve que l'exécutif nous associe véritablement à l'action publique en la matière. Il doit par exemple concerter les élus locaux sur la réalité et les modalités du déploiement annoncé, sur la mandature, de 8 500 policiers et gendarmes supplémentaires et de 200 brigades de gendarmerie ; et préciser les conditions de financement des casernes nécessaires pour accueillir les gendarmes.

L'État doit faire confiance aux maires, les associer à l'élaboration des stratégies nationale et locale de sécurité, partager l'information et les décisions sur l'organisation des effectifs, renforcer les dispositifs partenariaux, conforter le statut, la formation et les compétences de la police municipale là où les maires ont choisi d'en créer une. Nous ne pouvons plus à la fois être en première ligne face aux réalités quotidiennes, sollicités par l'État pour financer ce qui, jusqu'alors, relevait de sa mission, et considérés comme la cinquième roue du carrosse quand se conçoivent les politiques publiques et les actions de sécurité. Seule une politique intégrée et claire de sécurité permettra de lutter efficacement contre la violence.



DAVID LISNARD, PRÉSIDENT DE L'AMF